



Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Assemblée Générale du 10 Mars 2021

Salle Couros à LA VALETTE du Var

Conformément aux articles L.2312-1 ; L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT

INTRODUCTION

Le SIVAAD vous présente son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du budget primitif 2021, conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants ou les EPCI de + de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation doit comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette et les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement ⁽¹⁾.

Il comporte également une présentation de la structure et des effectifs et précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Il donne lieu à un vote.

(1) : nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A) MACRO ECONOMIE

CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-Cov2, le monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020, aux premiers confinements des métropoles chinoise avant d'être touché à son tour par la pandémie. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de celle-ci et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN

Après une chute vertigineuse du PIB, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai, dans la plupart des pays de la zone euro, l'activité a rebondi cet été, grâce à la levée progressive des mesures contraignantes.

Fin septembre, malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et les négociations post-Brexit, les indicateurs étaient au vert mais l'arrivée d'une deuxième vague en Europe a rapidement inversé la tendance.

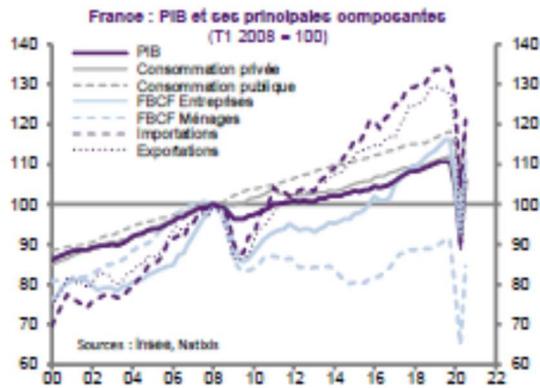
Au cours de l'été, les états membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €)

De son côté, la BCE a réagi rapidement et significativement en maintenant sa politique monétaire accommodante permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

FRANCE

- ✦ Résiliente en 2019, l'économie française a été durement touchée par la pandémie.
- ✦ Le confinement national a entraîné une chute de 13,7% du PIB au 2^{ème} trimestre. Certains secteurs (hébergement, restauration, aéronautique, sport...) ont été particulièrement touchés par cette crise sanitaire. L'assouplissement de l'été a permis un rebond mais maintenu un glissement annuel.
- ✦ Les restrictions moins fortes du confinement d'octobre (maintien des écoles ouvertes) devraient avoir un impact moins fort qu'au T2. Dans ce contexte incertain, la croissance française devrait chuter de -10,3% en 2020 avant de rebondir en 2021.
- ✦ L'impact de la pandémie sur le marché du travail est impressionnant malgré les efforts du gouvernement et les dispositifs de chômage partiel largement sollicités.

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers



- Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait rester faible un certain temps. Après 1,1% en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5% en 2020 et demeurer à 0,6% en 2021.
- Après avoir ralenti en mars et avril, en raison du confinement, la demande de crédit des ménages a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.
- Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7% du PIB et une dette publique à 116,2% du PIB.



PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le PLF 2021 a été présenté en Conseil des Ministres le 28 Septembre 2020, complété des premiers amendements adoptés par l'Assemblée Nationale. En Janvier 2021, à l'issue du vote des textes définitifs, il fera l'objet d'une actualisation, au vu de l'environnement macro-économique.

- Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise.
- Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être les acteurs de la relance. Le projet de loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%.

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

- ◆ Baisse des transferts de l'Etat aux collectivités, fin de dégrèvement de la taxe d'habitation
- ◆ Stabilité de la DGF à 26,756 milliards d'euros
- ◆ Stabilité des dotations de soutien à l'investissement local
- ◆ Début de l'automatisation du FCTVA
- ◆ Hausse de la péréquation verticale qui représente 220 millions d'euros en 2021

B) LE SYNDICAT ET LE GROUPEMENT DE COMMANDES

1. Le point sur les années 2020 et 2021

L'année 2020 : la procédure Alimentaire

Au cours de l'année 2020, le SIVAAD a mis en œuvre un appel d'offre relatif à la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs.

Ce début d'année a été largement consacré au sourcing des entreprises (distributeurs et fabricants) ainsi qu'à la refonte des lots notamment en ce qui concerne l'épicerie, les produits de substitution végétale ou issus de circuits courts.

Ce marché est composé de 53 lots, une partie « BIO » et une partie « CONVENTIONNELLE ».

Les travaux préalables ont consisté en séances de pré-échantillons en janvier 2020 avec les gestionnaires de cantines.

Afin de pouvoir tenir compte des évolutions de consommation des adhérents, le SIVAAD a opéré un travail de rationalisation des procédures, notamment en ce qui concerne l'allotissement et l'introduction de nouveaux produits.

Cette restructuration des lots a également été opérée au regard des dispositions de la loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite « EGAlim » soit :

- 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques en 2021
- Bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivantes (label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme ».
- Issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel « pêche durable »
- Bénéficiant du logo « région ultrapériphérique »
- Issus du commerce équitable et issus de projets alimentaires territoriaux (PAT)

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

- A titre expérimental, pendant deux ans, au moins une fois par semaine, un menu dit « végétarien », c'est-à-dire composé de protéines végétales pouvant aussi comporter des légumineuses, des céréales, œufs et/ou des produits laitiers.

Les cahiers de recensement ont été pré-remplis avec les données statistiques de chaque adhérent.

La publicité de l'Appel d'Offres a été adressée le 14 août 2020 avec pour date limite de réception des offres le 28 septembre 2020 à 8h00.

26 offres ont été reçues, dont une hors délai.

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 18 Novembre 2020.

L'année 2021 : les procédures non alimentaires

Au cours de cette année, les procédures suivantes sont en cours de préparation :

- **AOO1** : LIBRAIRIE – PAPETERIE – SCOLAIRES
- **AOO2** : HABILLEMENT ET EPI
- **AOO3** : FOURNITURES DE PRODUITS, ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE ET D'HYGIÈNE
- **AOO4** : FOURNITURES DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LES RESTAURANTS DES COLLECTIVITÉS
- **AOO5** : FOURNITURES DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le travail en cours porte sur les statistiques adressées par les entreprises, afin d'affiner le besoin et ajuster les BPU au plus près de ce besoin.

Les cahiers de recensement seront mis à la disposition des adhérents dans quelques semaines.

Le travail de sourcing se poursuit également en ce qui concerne ces 5 procédures.

Un travail de réflexion est également mené sur le plan juridique quant à la rédaction des pièces administratives.

Répartition géographique des opérateurs économiques exécutant les prestations
(ALIMENTAIRE)

DENRÉES ALIMENTAIRES CONVENTIONNELLES ET BIOLOGIQUES 2021/2022		
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES EXÉCUTANT LES PRESTATIONS		
FOURNISSEURS	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	PRÉVISIONNEL en € TTC
Pâtes LANZA	SOLLIES PONT (83)	28 255 €
PRO A PRO DISTRIBUTION	MONTAUBAN (82)	762 804 €
Laboratoires RIVADIS	LOUZY (79)	14 858 €
POMONA Terre Azur	LA FARLEDE (83)	324 243 €
L'EURASIENNE	SOLLIES PONT (83)	22 815 €
MIDI VIANDES	LA CRAU (83)	333 386 €
RAMPAL	CUERS (83)	78 739 €
MAGRANER	LA FARLEDE (83)	35 552 €
Société Distribution Agricole SDA	ANGERS (49)	10 325 €
SYSCO France	BEZIERS (34)	483 027 €
POMONA PASSION FROID	AIX EN PROVENCE (13)	518 242 €
<i>MANGER BIO/BIOCOOP</i>	BARCILLONNETTE (05)	37 936 €
<i>POMONA PASSION FROID</i>	AIX EN PROVENCE (13)	169 727 €
<i>MIDI VIANDES BIO</i>	LA CRAU (83)	14 457 €
<i>NATURDIS BIO</i>	GRASSE (06)	10 236 €
<i>Laboratoires RIVADIS BIO</i>	LOUZY (79)	749 €
<i>MANGER BIO PROVENCE BIO</i>	BARCILLONNETTE (05)	40 828 €
<i>BIOFINESSE BIO</i>	TOULOUSE (31)	14 168 €
<i>POMONA Terre Azur BIO</i>	LA FARLEDE (83)	58 745 €
TOTAL TTC DES ENGAGEMENTS MINIMUM POUR 2020 et 2021		2 959 092 €
Fournisseurs VAROIS	896 192 €	•→ 30,29%
Fournisseurs REGIONAUX	776 969 €	•→ 26,26%
Fournisseurs NATIONAUX	1 285 931 €	•→ 43,45%

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

Total des engagements TTC minimum par fournisseur Marchés 2020/2021 (HORS ALIMENTAIRE)

FAMILLE DE PRODUITS	FOURNISSEUR ATTRIBUTAIRE	MONTANTS MINI ENGAGÉ TTC
Fournitures pour l'Entretien, le Nettoyage et l'Hygiène	5S Groupe ADELYA	214 726 €
	ORRU Groupe HEDIS	134 196 €
	Laboratoires RIVADIS	20 807 €
	Celluloses BROCELIANDE	62 014 €
MONTANT TOTAL ENGAGÉ TTC		431 743 €

Fournitures d'Habillement, Articles chaussants, Accessoires et équipements professionnels des personnels de collectivité	CAROLE B	35 174 €
	GK PROFESSIONAL	53 443 €
MONTANT TOTAL ENGAGÉ TTC		88 617 €

Fournitures de Librairie, Papeterie et Scolaires	CHARLEMAGNE Professionnel	436 818 €
	Papeteries PICHON	45 155 €
	LYRECO France	19 718 €
MONTANT TOTAL ENGAGÉ TTC		501 691 €

Fournitures de matériel et Equipements pour les Restaurants scolaires à caractère social	CHOMETTE	37 361 €
	SAÛNOISE DE MOBILIER DELAGRAVE	14 452 €
MONTANT TOTAL ENGAGÉ TTC		51 813 €

Fournitures de Matériaux et Matériels spécifiques aux Services Techniques	SAR	40 309 €
	CAPCOULEURS	92 293 €
	ISOSIGN	42 839 €
	CGE DISTRIBUTION	222 048 €
	RACINE	140 206 €
	BERGON	6 815 €
	FOUSSIER	42 013 €
	DESCOURS ET CABAUD	7 255 €
MONTANT TOTAL ENGAGÉ TTC		593 778 €

TOTAL TOUTES PROCÉDURES	1 667 642 €
--------------------------------	--------------------

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

Répartition géographique des opérateurs économiques exécutant les prestations (HORS ALIMENTAIRE)

Fournisseurs attributaires	Etablissements exécutant les prestations	Montants mini des engagements TTC
ORRU	LA GARDE (83)	134 196 €
Laboratoires RIVADIS	LOUZY (79)	20 807 €
5S Groupe ADELYA	AUBAGNE (13)	214 726 €
Celluloses de BROCELIANDE	PLOERMEL (56)	62 014 €
CHARLEMAGNE Professionnel	LA VALETTE DU VAR (83)	436 818 €
LYRECO France	MARLY (59)	19 718 €
PAPETERIES PICHON	LA TALAUDIÈRE (42)	45 155 €
CAROLE B	TOULON (83)	35 174 €
GK PROFESSIONNAL	SAINT MAXIMIN (60)	53 443 €
CHOMETTE	GRIGNY (91)	37 361 €
LA SAÛNOISE DE MOBILIER DELAGRAVE	MARNE LA VALLEE (77)	14 452 €
SAR	NANTERRE (92)	40 309 €
CAPCOULEURS	LA SEYNE SUR MER (83)	92 293 €
ISOSIGN	SAINT EUSEBE (71)	42 839 €
CGE DISTRIBUTION	LA GARDE (83)	222 048 €
RACINE SAP	BRIGNOLES (83)	140 206 €
BERGON	LE MUY (83)	6 815 €
FOUSSIER	ALLONNES (72)	42 013 €
DESCOURS ET CABAUD	TOULON (83)	7 255 €
TOTAL DES ENGAGEMENTS MINI TTC POUR 2020/2021		1 667 642 €
Fournisseurs VAROIS	1 074 805 € →	64,45%
Fournisseurs REGIONAUX	214 726 € →	12,88%
Fournisseurs NATIONAUX	378 111 € →	22,67%

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

2. Les Réalisations 2020 et l'évolution des achats réalisés dans le cadre du Groupement

Ces chiffres ont été obtenus par la saisie des relevés trimestriels remis par les fournisseurs et transmis aux adhérents pour contrôle, la date limite pour apporter des modifications a été fixée au 8 Février 2021.

Les chiffres en notre possession à ce jour sont les suivants :

DENREES ALIMENTAIRES (Conventionnelles et Biologiques)	3 211 206 €
PRODUITS ENTRETIEN HYGIENE ET NETTOYAGE	683 141 €
LIBRAIRIE-PAPETERIE-SCOLAIRES	1 255 205 €
VAISSELLE – Accessoires - Mobilier	89 899 €
HABILLEMENT et ACCESSOIRES (Restaurants scolaires, Services Techniques, Polices Municipales)	323 170 €
PRODUITS SPECIFIQUES aux Services Techniques	1 255 205 €
TOTAL	6 696 001 €

EVOLUTION DES ACHATS REALISES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE 2016 A 2020					
	2016	2017	2018	2019	2020
DENREES ALIMENTAIRES (conventionnelles + biologiques)	4 392 180 €	4 190 505 €	4 060 889 €	4 044 520 €	3 211 206 €
PRODUITS ENTRETIEN HYGIENE ET NETTOYAGE	689 785 €	739 653 €	694 842 €	644 083 €	683 141 €
LIBRAIRIE PAPETERIE SCOLAIRES	1 458 395 €	1 483 953 €	1 320 743 €	1 386 725 €	1 255 205 €
HABILLEMENT ET ACCESSOIRES Restaurants scolaires Services Techniques Police Municipale	393 361 €	376 663 €	344 185 €	302 778 €	323 170 €
VAISSELLE ACCESSOIRES ET MATERIEL DE CUISINE + MOBILIER Rest Scolaires à partir de 2018	81 829 €	36 650 €	111 665 €	103 047 €	89 899 €
PRODUITS SPECIFIQUES AUX SERVICES TECHNIQUES	1 494 923 €	1 497 166 €	1 565 708 €	1 399 473 €	1 133 380 €
TOTAL	8 510 473 €	8 324 590 €	8 098 032 €	7 880 626 €	6 696 001 €

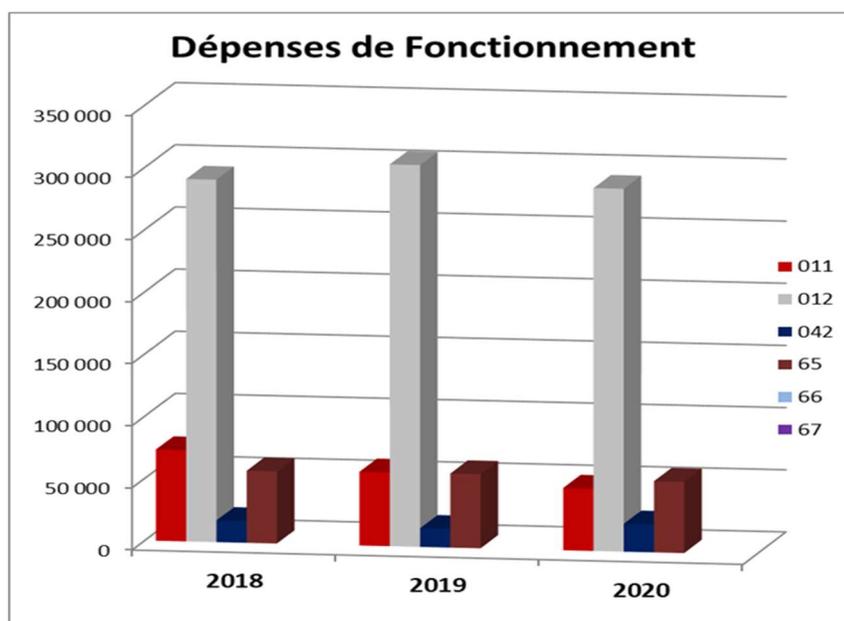
L'année 2020 a vu l'apparition de la pandémie due au coronavirus qui a fortement perturbé le fonctionnement de la société avec un confinement national qui a mis à l'arrêt une importante partie de l'économie. Les collectivités territoriales n'ont pas été épargnées (fermetures des écoles et des restaurants scolaires, télétravail ...), ce qui explique la baisse des réalisations en denrées alimentaires et en produits spécifiques aux services techniques.

II. LA SITUATION FINANCIÈRE

A) Évolution des dépenses et des recettes de Fonctionnement de 2018 à 2020 (Comptes Administratifs)

A-1) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/Année	2018	2019	2020
011	73 303	59 216	50 006
012	291 420	306 982	291 720
042	17 463	14 952	22 343
65	57 990	59 543	57 195
66			
67			
Total général	440 176	440 693	421 264



11	<i>Charges à caractère général</i>
012	<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>
66	<i>Charges financières</i>
67	<i>Charges exceptionnelles</i>

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

Les dépenses de Fonctionnement

Chapitre globalisé 011 (charges à caractère général)

La baisse constatée à ce chapitre s'explique en partie par les difficultés rencontrées en 2020 face à l'épidémie.

En effet, la réunion de déploiement a pu avoir lieu à ST TROPEZ le 5 février 2020 mais les restrictions qui ont suivi ont empêché la tenue de la séance de notation des échantillons alimentaires, les séances contre le gaspillage alimentaire prévues dans les collectivités et d'autres animations ou réunions prévues.

Les dépenses figurant à ce chapitre ont donc été réduites au minimum nécessaire au fonctionnement du Syndicat dans ces conditions particulières.

Chapitre globalisé 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Le chapitre 012 (dépenses) doit être regardé avec le chapitre 013 (recettes) où se trouvent les remboursements sur congé de maladie du personnel.

Les dépenses réalisées prennent en compte les évolutions réglementaires, les avancements d'échelon de droit à durée unique, le recrutement par voie de mutation d'un agent pour remplacer un agent ayant demandé sa mutation dans une autre collectivité, ainsi que le recours à un contrat de 3 mois pour accroissement temporaire d'activité.

Pas de CIA versé dans le cadre du RIFSEEP, ni de primes exceptionnelles en 2020.

Chapitre globalisé 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Dotations aux amortissements de l'exercice

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Indemnités des élus et cotisations retraite

Les élections du SIVAAD se sont déroulées le 16 Septembre 2020 et un nouveau Bureau Syndical composé d'un Président et de 10 Vice-Présidents (11 précédemment) a été élu.

Chapitre 66 (charges financières)

Plus d'emprunt en cours

Chapitre 67 (charges exceptionnelles)

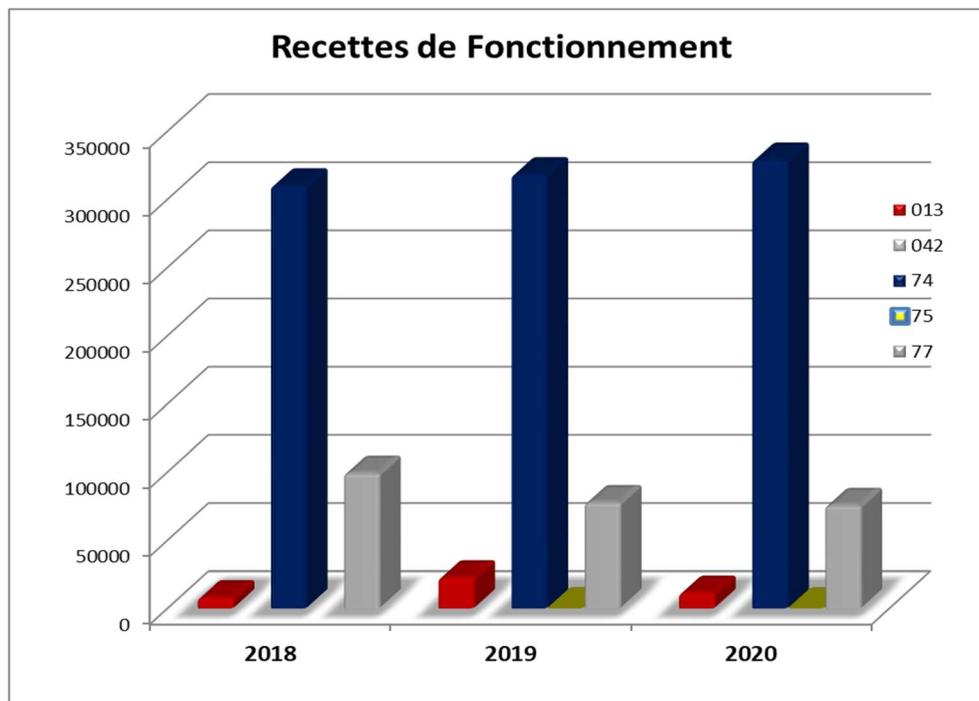
Pas de charge exceptionnelle en 2020

Le total général des dépenses de fonctionnement pour 2020 s'élève à 421 264 €

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

A-2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	2018	2019	2020
013	7 069	21 672	10 395
042			
74	309 178	317 317	328 107
75		2	3
77	98 328	76 827	74 753
Total	414 575	415 818	413 258



013	<i>Atténuations de charges</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>
74	<i>Dotations, subventions et participations</i>
75	<i>Autres produits divers de gestion courante (PAS)</i>
77	<i>Produits exceptionnels</i>

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

Les recettes de fonctionnement du Syndicat se composent essentiellement des participations des adhérents

Chapitre globalisé 013 (Atténuations de charges)

En 2018 : Remboursement par l'assurance statutaire d'indemnités journalières (congé de longue maladie)

En 2019 : Remboursement par l'assurance statutaire d'indemnités journalières (congé de longue maladie)

En 2020 : Remboursement par l'assurance statutaire d'indemnités journalières (congé de longue maladie)

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations)

Participations des adhérents au SIVAAD

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)

Ecritures régularisation du prélèvement à la source (gestion des arrondis)

Chapitre 77 (Produits exceptionnels)

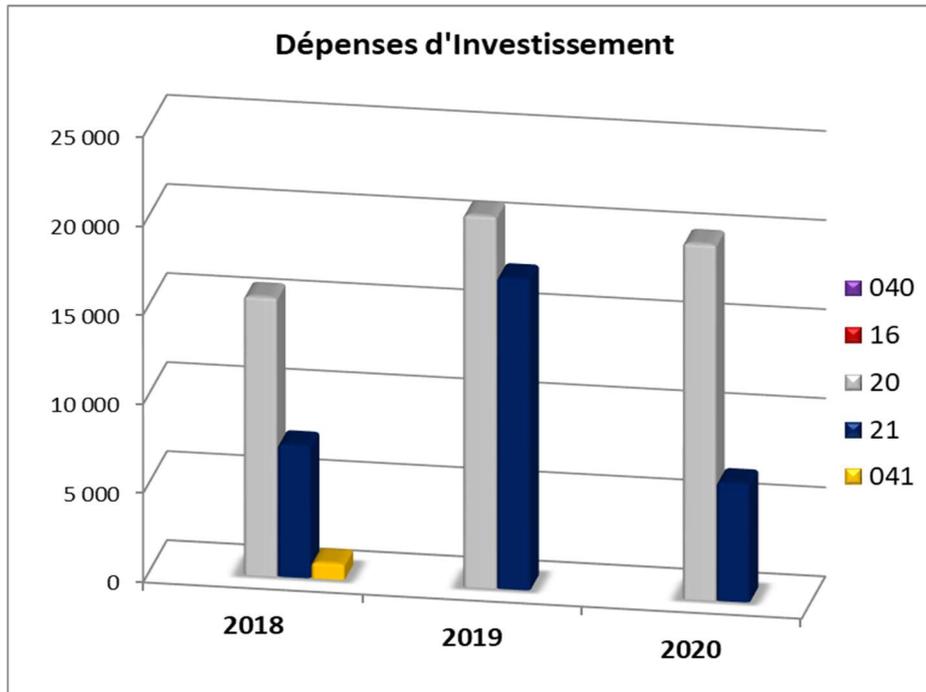
Participations des adhérents au Groupement

Le total général des recettes de fonctionnement pour 2020 s'élève à 413 258 €

<i>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	197 824 €
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------

**B) Évolution des dépenses et des recettes d'Investissement de 2018 à 2020
(Comptes Administratifs sans R.A.R)**

B-1) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Chapitre	2018	2019	2020
040			
16			
20	15 630	20 870	19 960
21	7 405	17 463	6 613
041	900		
Total général	23 935	38 333	26 603

- 040** Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 16** Emprunts et dettes assimilées
- 20** Immobilisations incorporelles
- 21** Immobilisations corporelles
- 041** Opérations patrimoniales

Les dépenses d'Investissement (hors restes à réaliser)

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)

Plus d'emprunt en cours

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)

En 2020 :

Pour faire face à la situation sanitaire, le SIVAAD a dû procéder au réaménagement de ses bureaux (pose d'une cloison et achat de mobilier).

Des travaux seront prévus sur 2021 pour permettre un usage conforme de ceux-ci (pose d'un système de climatisation/chauffage dans le bureau nouvellement existant).

Fin du câblage réseau, remplacement du fauteuil défectueux d'un agent, achat d'un écran pour projection lors des réunions itinérantes.

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)

En 2020 :

Solde du site Web et formation, du logiciel AGYSOFT MarcoWeb, du logiciel (GAOS) de suivi des réalisations des adhérents.

Evolutions règlementaires du logiciel de gestion financière et ressources humaines (raccordement CHORUS/PISTE, Bilan social ...)

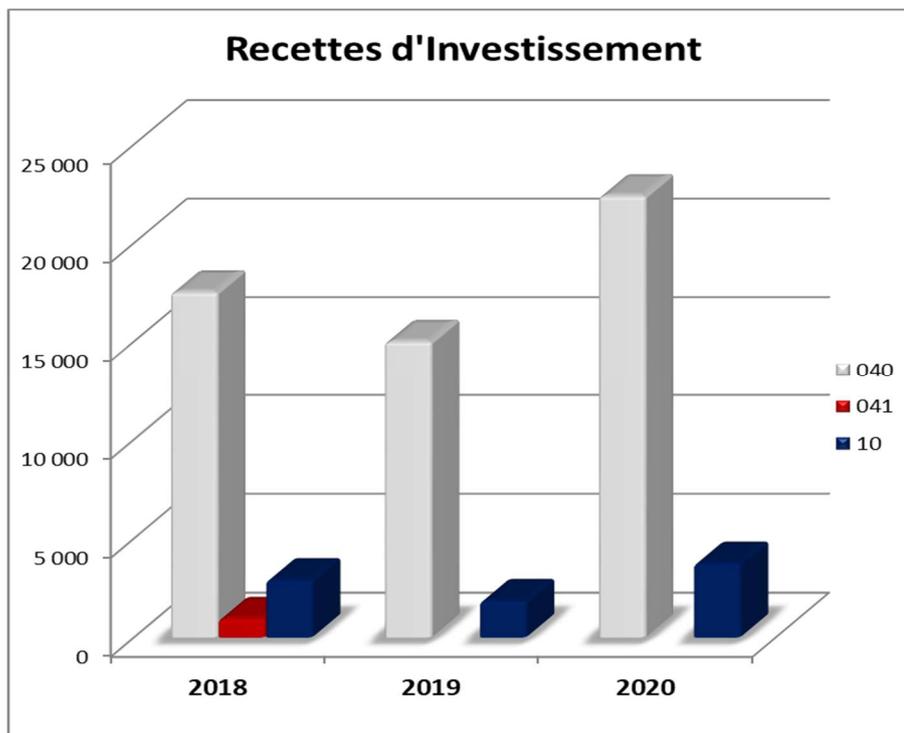
Le total général des dépenses d'investissement pour 2020 s'élève à 26 603 €

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

B-2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	2018	2019	2020
040	17 463	14 952	22 343
041	900		
10	2 855	1 804	3 690
Total général	21 218	16 756	26 033

040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>
10	<i>Dotations, fonds divers ... (FCTVA, excédents capitalisés...)</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>



Les recettes d'investissement

Chapitre globalisé 040 (Opérations d'ordre de transfert entre sections)

Dotations aux amortissements de l'exercice (17 463 € en 2018)

Dotations aux amortissements de l'exercice (14 952 € en 2019)

Dotations aux amortissements de l'exercice (22 343 € en 2020)

Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves)

FCTVA : 2 855 € en 2018

1 804 € en 2019

3 690 € en 2020

Le total général des recettes d'investissement pour 2020 s'élève à 26 033 €

<i>Pour information</i> <i>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>	26 337 €
---------------------------------------------------------------------------------	-----------------

C) ÉTAT DE LA DETTE

- NÉANT : Aucun emprunt en cours

D) LE PERSONNEL : Évolution des effectifs et de la rémunération

En 2020

Les effectifs au 31 Décembre : 7 agents titulaires

1 Attaché Principal
1 Rédacteur Principal
4 Adjoints administratifs (1 agent en congé de longue maladie)
1 Adjoint technique

La rémunération

Traitement indiciaire : Montant réalisé au 64111 = 134 060 €

Adjoints : indices majorés de 354 à 403
Rédacteur : indice majoré 379
Attaché : indices majorés 730

Rémunérations (non titulaires) :

Montant réalisé au 64131 = 9 201 € (Contrat pour accroissement temporaire d'activité)

NBI, supplément familial : Montant réalisé au 64112 = 5 798 €

Régime indemnitaire : Montant réalisé au 64118 = 58 959 €
RIFSEEP (IFSE, pas de CIA en 2020)

Le temps de travail

Temps complet (de 35 à 39 h avec RTT) pour tous les administratifs

Temps non complet (3,5 h/semaine) pour l'agent technique (entretien des bureaux)

Les dépenses liées au personnel en 2020 tiennent compte des modifications réglementaires, des avancements d'échelon de droit à durée unique, du recrutement par voie de mutation d'un agent au 01/09/2020 pour remplacement d'un agent ayant demandé sa mutation dans une autre collectivité et d'un contrat de 3 mois pour accroissement temporaire d'activité.

Remboursement d'indemnités journalières au 6419 pour un montant de 10 395 €

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

Evolution prévue en 2021

Les effectifs : 7 agents titulaires

1 Attaché Principal

1 Rédacteur Principal

4 Adjoint administratifs (un agent en longue maladie et départ d'un agent prévu en Mars 2021 pour mutation dans une autre collectivité)

1 Adjoint technique

1 contrat intérim par l'intermédiaire du Centre de Gestion 83 (convention signée le 16/09/2020)

La rémunération

Traitement indiciaire : Montant prévisionnel au 64111 = 170 000 €

Adjoints : indices majorés de 354 à 403

Rédacteur : indice majoré 379

Attaché : indice majoré 730

Rémunérations (non titulaires) : Montant prévisionnel au 64131 = 3 000 €

NBI, supplément familial : Montant prévisionnel au 64112 = 7 000 €

Régime indemnitaire IFSE/CIA : Montant prévisionnel au 64118 = 80 000 €

Autre personnel extérieur (intérim) : Montant prévisionnel au 6218 = 25 000 €

Les montants prévisionnels au 64111/64112/64118 sont estimés sur environ 15/16 mois afin de permettre le traitement des salaires et charges avant paiement des participations par les adhérents du syndicat.

Le temps de travail

Temps complet (de 35 à 39 h avec RTT) pour tous les administratifs

Temps non complet (3,5 h/semaine) pour l'agent technique (entretien des bureaux)

Les dépenses liées au personnel en 2021 prennent en compte les modifications réglementaires prévues, le reclassement indiciaire au 01/01/2021, les avancements d'échelon de droit à durée unique, le départ d'un agent de catégorie C ayant demandé sa mutation dans une autre collectivité ainsi que le recours à la mission intérim du Centre de Gestion 83.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

A) Les dépenses de Fonctionnement

La crise sanitaire sans précédent impacte, comme de nombreuses entités publiques, les finances du SIVAAD par la baisse notable du montant des achats réalisés par les adhérents en 2020.

Le budget 2021 fera plus que jamais preuve de rigueur budgétaire et seules seront prévues les dépenses nécessaires à un bon fonctionnement du Syndicat, dans les circonstances particulières liées à la crise qui perdure.

A la fin de ce document se trouve une présentation synthétique du budget primitif qui sera présenté à l'assemblée générale du 24 Mars 2021.

Les dépenses prévues tiendront compte des impératifs liés à la gestion du Syndicat et des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité (avancements d'échelon, compensation de la hausse de la CSG, remplacement d'un agent ...)

Il est important de rappeler que le bon fonctionnement du syndicat est lié au paiement des cotisations par les adhérents et que celui-ci est effectué parfois tardivement alors que le mandatement des participations peut être réalisé par les collectivités adhérentes, sans attendre le vote de leur budget.

B) Les recettes de Fonctionnement

L'année 2020 a vu une baisse significative du montant des achats réalisés dans le cadre du Groupement de Commandes, en raison de la crise sanitaire.

Afin de maintenir un équilibre indispensable au bon fonctionnement, le SIVAAD proposera cette année à ses adhérents, dans le cadre de l'élaboration de son Budget Primitif :

Le maintien des taux de cotisation de la part SIVAAD
Une revalorisation de la part GROUPEMENT de 0,35%

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- Les participations des adhérents au SIVAAD et au Groupement, dont le détail figure sur les tableaux ci-après et qui constituent la majeure partie des recettes
- L'excédent de fonctionnement reporté (002) figurant au compte de Gestion 2020

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

↗ Voir ci-après le détail des participations 2020 (pour mémoire) et des participations prévues au budget 2021

LA PARTICIPATION DES ADHÉRENTS PREVUE POUR 2021

Elle sera établie conformément aux Statuts adoptés et validés par la Préfecture en 2011, sur la base des réalisations 2020 et du recensement de la population au 01/01/2021 paru sur l'INSEE.

↗ Elle se décompose de la manière suivante :

Participation au fonctionnement du SIVAAD

- **Une part fixe par habitant 0,50 €** (pour info : ***0,50€** en 2020)
(Voir recensement INSEE ci-dessous)
- **Une part variable sur les achats réalisés en 2020 : 2,90 %** (pour info : **2,90%** en 2020)
- ↗ **Un Bonus à la commande** selon la moyenne des achats/habitants de la commune et la consommation moyenne/habitant de l'ensemble des adhérents (20 € en 2020)

Les taux figurant ci-dessus seront votés lors de l'Assemblée Générale du 24 Mars 2021

Participation à la mutualisation des coûts de fonctionnement du GROUPEMENT de Commandes

- **Adhérent SIVAAD : 0,85%** sur la totalité des achats réalisés en 2020
(pour info : * **0,5 %** l'an dernier)
- **Non Adhérent SIVAAD : 7,35 %** sur la totalité des achats réalisés en 2020
(pour info : * **7 %** l'an dernier)
- **Collectivités ne pouvant adhérer** (ou en cours d'adhésion) : **3,75 %***
(pour info : * **3,4 %** en 2020)

Ce taux* concerne les CCAS, CIAS, CDG, Communauté de communes ... et les collectivités en cours d'adhésion (- 2 ans)

Les taux proposés ci-dessus seront votés lors de la Réunion plénière des adhérents du Groupement le 24 Mars 2021.

Recensement INSEE au 1^{er} Janvier 2021
(Populations légales Référence 01/01/2018)
 → Part Fixe SIVAAD

<u>COMMUNES ADHERENTES</u>	Population totale au 1er janvier 2021*	PART FIXE SIVAAD (0,50 €/hab)
BANDOL	8 549	4 274,50 €
BESSE	3 079	1 539,50 €
BORMES	8 341	4 170,50 €
BRUE AURIAC	1 418	709,00 €
CALLAS	1 973	Non adhérent
CARCES	3 495	1 747,50 €
CAVALAIRE	7 583	3 791,50 €
CHATEAUDOUBLE	490	245,00 €
COGOLIN	11 798	5 899,00 €
EVENOS	2 474	1 237,00 €
FAYENCE	5 851	2 925,50 €
FIGANIERES	2 661	1 330,50 €
FLASSANS	3 614	1 807,00 €
GASSIN	2 640	1 320,00 €
LA CADIERE	5 660	Non adhérent
LA CROIX VALMER	3 879	1 939,50 €
LA FARLEDE	9 462	4 731,00 €
LA GARDE FREINET	1 909	954,50 €
LA LONDE	10 522	5 261,00 €
LA ROQUEBRUSSANNE	2 372	1 186,00 €
LA VALETTE	24 054	12 027,00 €
LE BEAUSSET	9 964	4 982,00 €
LE CANNET DES MAURES	4 341	Non adhérent
LE LAVANDOU	6 043	3 021,50 €
LE RAYOL CANADEL	703	351,50 €
LE REVEST	3 972	1 986,00 €
LE THORONET	2 552	1 276,00 €

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

<u>COMMUNES ADHERENTES</u>	Population totale au 1er janvier 2021*	PART FIXE SIVAAD (0,50 € /hab)
LE VAL	4 388	2 194,00 €
MAZAUGUES	891	445,50 €
MONTFERRAT	1 560	780,00 €
MONTFORT SUR ARGENS	1 410	705,00 €
NANS LES PINS	4 886	2 443,00 €
OLLIOULES	14 020	7 010,00 €
PIERREFEU	6 169	3 084,50 €
PIGNANS	4 440	2 220,00 €
PUGET VILLE	4 381	2 190,50 €
RAMATUELLE	2 126	1 063,00 €
RIANS	4 339	2 169,50 €
SAINT CYR	11 829	5 914,50 €
SAINT MANDRIER	6 048	3 024,00 €
SAINT MAXIMIN	17 063	8 531,50 €
SAINT TROPEZ	4 179	2 089,50 €
SAINT ZACHARIE	6 075	3 037,50 €
SANARY	16 960	8 480,00 €
SIX FOURS	34 215	17 107,50 €
SOLLIES PONT	11 673	5 836,50 €
SOLLIES TOUCAS	5 803	2 901,50 €
SOLLIES VILLE	2 533	1 266,50 €
TOURRETTES	2 921	1 460,50 €
TOURVES	5 127	2 563,50 €
VIDAUBAN	12 317	6 158,50 €
TOTAL POUR PARTICIPATION 2021*	334 752	161 389,00 €
Rappel pour INFO TOTAL POUR PARTICIPATION 2020	333 961	151 591,00 €

* à partir du recensement INSEE du 1er Janvier 2021

(Populations légales Référence 01/01/2018)

Avec SANARY (Arrêté préfectoral d'adhésion au SIVAAD en date du 15/01/2021)
et les communes du Groupement

C) Les dépenses d'investissement prévues en 2021

Les Restes à réaliser de 2020 : 4 712,60 €

➤ au 2051 : 4 712,60 €

Logiciel AGYSOFT Marco
Site Internet
SICTIAM RGPD

Les Prévisions 2021

- au 2051 : Restes à réaliser 2020 (4 712,60 €) + 7 099,21 € (évolution logiciels métiers...)
- au 2135 : 3 000 € (pose système climatisation/ chauffage bureau créé + divers)
- au 2183 : 10 010 € (achat d'ordinateurs portable (télétravail et déplacement dans les communes adhérentes, scanner, petit photocopieur d'appoint et remplacement de matériel défectueux en cas de panne)
- au 2184 : 2 000 € (remplacement d'un fauteuil + mobilier divers)
- au 2182 : 23 000 € (prévision pour remplacement du véhicule)

D) Les recettes d'investissement prévues en 2021

Les recettes d'investissement prévues au Budget 2021 sont les suivantes :

- FCTVA (6 100 €)
- Dotation aux amortissements (17 955,50 €)
- Excédent d'investissement reporté (Compte de Gestion 2020: 25 766,31€)

Synthèse des éléments prévisionnels du Budget Primitif 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général 93 801 €	002 Excédent de fonctionnement reporté 189 819 €
	012 Charges de personnel, frais assimilés 407 100 €	74 Dotations et participations (Participations SIVAAD) 311 938 €
	65 Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, subvention COS) 74 800 €	
	66 Charges financières (intérêts du prêt) 0 €	75 Autres produits de gestion courantes (PAS + Participations Groupement) 87 900 €
	022 Dépenses imprévues 0 €	
	042 Opération d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements) 17 956 €	013 Atténuations de charges 4 000 €
INVESTISSEMENT	RAR Restes à réaliser de l'exercice 4 713 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section (amortissements) 17 956 €
	20 Immobilisations incorporelles (logiciels ...) 7 099 €	10 FCTVA 6 100 €
	21 Immobilisations corporelles (mobilier, matériel bureautique, informatique..) 38 010 €	001 Excédent d'investissement reporté 25 766 €
	16 Emprunt et dettes assimilées 0 €	
Total	643 479 €	643 479 €

Il semble important de rappeler que le volume des achats réalisés par les adhérents reste un élément primordial de l'équilibre du budget du Syndicat. Ce volume ayant vu une baisse significative en raison de la crise sanitaire 2020/2021, les taux de participation des adhérents du Groupement ont fait l'objet d'une revalorisation 0,35% dans les éléments budgétaires prévisionnels pour 2021.

Dès que le retour à la normale sera effectif, le SIVAAD procèdera comme auparavant, à la baisse des taux de cotisations.

Le SIVAAD déploie donc toujours plus d'efforts afin d'obtenir les meilleures conditions de prix, de qualité et de services à ses adhérents.

Les éléments budgétaires qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale du 24 Mars 2021 seront établis sur la base des éléments ci-dessus.

Le présent rapport sera soumis au vote lors de l'assemblée générale du 10 Mars 2021 à LA VALETTE du Var.